

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

du 28 octobre 2024

Le Président souhaite la bienvenue au Conseil communal, il salue la Municipalité, la secrétaire communale, la boursière et le public.

Pascal Henchoz cède la parole au secrétaire pour l'appel. Vingt-huit Conseillers sont présents, quatre excusés. Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Il nous donne une explication quant au quorum atteint aujourd'hui. Nous avons eu 3 démissions dernièrement dues à des déménagements, et comme les 7 viennent-ensuite sont déjà actifs, nous avons diminué de 35 à 32 membres notre Conseil.

Il remercie Karin Racioppi qui a soumis une question à la direction des affaires communales et droits politiques,

Leur réponse :

Le quorum est décrit à l'art. 26 de la loi sur les communes et rappelé à l'art. 76 de notre règlement du Conseil communal. Le Conseil ne peut délibérer que si les membres présents constituent la majorité absolue du nombre total de ses membres. Le nombre de Conseillers est déterminé par l'effectif de la population de la commune, soit 35 pour Essertines-sur-Yverdon. Pour notre cas, le quorum est atteint dès 18 membres présents.

Ordre du jour

- Adoption / demandes de modifications de l'ordre du jour.
- Adoption du PV de la séance du 17 juin 2024
- Communications de la municipalité – partie 1
- Préavis 06/2024 : modifications des statuts de l'ARASPE.
- Préavis 07/2024 : arrêté d'imposition 2025
- Préavis 08//2024 : reclassification du patrimoine administratif au patrimoine financier
- Préavis 09/2024 : réaménagement de l'ancien collège d'Essertines-sur-Yverdon, crédit pour expertises et mise à l'enquête
- Communications de la municipalité – partie 2
- Nominations légales
- Divers et propositions individuelles
- Présentation du projet de réaménagement de l'ancien collège d'Essertines-sur-Yverdon

Adoption / demande de modifications de l'ordre du jour

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour, il sera donc suivi tel que présenté :

1. Approbation du PV du 17 juin 2024

Chaque conseiller communal a reçu le procès-verbal, la demande de lecture n'est pas demandée, pas de modification.

Le Conseil communal :

Adopte le PV à l'unanimité

2. Communications de la municipalité – partie 1

Le syndic **Alexandre Gygax** remercie les commissions qui ont travaillé dans l'urgence pour le dernier préavis.

Il n'y a pas d'autre communication à ce stade.

3. Préavis 06/2024, modifications des statuts de l'ARASPE.

Tout le monde a reçu le préavis et le rapport de la commission Adhoc. Le Président offre la parole aux commissions, elle n'est pas demandée, il ouvre le débat sur le sujet.

Il n'y a pas question.

Le Conseil communal :

Approuve à l'unanimité, le rapport de la commission Adhoc, ainsi que le préavis municipal 06/2024

4. Préavis 07/2024, arrêté d'imposition 2025.

Tout le monde a reçu le préavis et le rapport de la COGEFIN, le Président ouvre le débat sur le sujet.

Fabian Zadory est très heureux de payer moins d'impôts, mais par rapport aux investissements prévus et au programme de la législature, il s'inquiète d'un manque de liquidités à un certain moment.

Alexandre Gygax, répond que nous n'avons pas une vision à 10 ans avec ce taux d'imposition, mais les investissements ont été pris en compte pour la législature. Nous avons une bonne gestion, des projets terminés en dessous du budget prévu. La population a mis la main au porte-monnaie il y a 2 ans, alors que le canton prônait une stabilité voire une baisse, il est temps de récompenser ceux qui ont payé plus.

Philippe Moccand, lors de l'augmentation, nous avons reçu des courriers courroucés, est-ce que l'on va être tranquille pendant au moins 5 années ?

A.G. notre proposition est mesurée, il y a toujours des incertitudes, la nouvelle NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale vaudoise) au 1^{er} janvier 2025, la charge sociale augmente, mais on peut vivre quelques années sereinement, on ne veut pas faire le yoyo.

Il n'y a plus de question.

Le Conseil communal :

Approuve à l'unanimité, le rapport COGEFIN et le préavis municipal 07/2024

5. Préavis 08/2024, reclassification du patrimoine administratif au patrimoine financier

Tout le monde a reçu le préavis et le rapport de la COGEFIN, le Président donne la parole à notre syndic pour commenter.

Alexandre Gygax, explique que c'est clairement une harmonisation cantonale sur le plan comptable MCH2, nous n'avons pas le choix.

Pascal Henchoz ouvre le débat.

Fabian Zadory n'est pas sûr d'avoir tout compris, il demande une vulgarisation pour le commun des mortels, et par rapport à l'estimation fiscale des bâtiments, avons-nous intérêt à ce qu'elle soit la plus haute ou basse possible ?

Alexandre Gygax, nous ne sommes pas une entreprise, nous ne payons pas d'impôts donc pas de quoi jouer sur les estimations. Le patrimoine financier ne demande pas d'amortissement, cela nous allège notre budget annuel, cependant tout ce qui est administratif le demande selon les règles, et cela a un impact sur nos comptes annuels.

Albert Frei comment un bâtiment peut-il être estimé à zéro franc ?

A.G. demande quel bâtiment par exemple ?

A.F. l'ancien collège rue du Milieu 7

A.G. c'était du patrimoine administratif, parce qu'il y avait l'administration communale et l'école, que nous devons amortir et maintenant il passe en patrimoine financier et il n'y a plus ce besoin, et on ne va pas le réévaluer s'il est déjà à zéro. Il y a un projet de réaménagement et nous ne serons plus obligé de l'amortir.

Christophe Delay il y a cette histoire d'aliénation dans le rapport, ce qui veut dire que s'il est dans le patrimoine financier il peut être mis en gage, cela fait partie de la fortune de la commune, donc de l'avoir à zéro n'est pas forcément une super bonne affaire, on ne paie pas d'impôt dessus, il a quand même une certaine valeur.

Alexandre Gygax pour les justificatifs d'emprunts, les banques prennent la globalité de la commune, nous ne sommes pas comme une entreprise qui a besoin de justifier la valeur d'un bâtiment pour un projet de transformation.

Il n'y a plus de question.

Le Conseil communal :

Approuve à l'unanimité, le rapport COGEFIN et le préavis municipal 08/2024

6. Préavis 09/2024, réaménagement de l'ancien collège d'Essertines-sur-Yverdon, crédit pour expertises et mise à l'enquête

Tout le monde a reçu le préavis, le rapport de la COGEFIN et de la commission Adhoc. Le Président offre la parole aux commissions et à la Municipalité.

Lauriane Chuard nous fait le point sur le crédit d'études accordé le 24 avril 2023 pour les bâtiments des anciens collèges d'Essertines et d'Epautheyres.

En mars 2024 le mandat a été attribué au bureau **AARC Architectes**, (Madame Annouck Moriggi), nous y avons rajouté l'étude de réaménagement de la parcelle communale de l'ancienne laiterie à Nonfoux.

En avril, une visite organisée avec **Mme Moriggi** des bâtiments existants a permis de réaliser des plans de ces deux anciens collèges, car nous n'avions rien. Nous avons également pris contact avec l'**ARGDV** pour savoir s'il y avait des demandes dans la région pour y intégrer un pôle médical, des appartements médicalisés, voire des bureaux pour pouvoir les louer. Il n'y aucune demande dans ce sens. Nous avons été contactés par la fondation Verdeil qui aurait souhaité réaménager les salles de classes d'Essertines pour y scolariser des enfants pris en charge par cette fondation, mais les contraintes liées à l'éloignement d'Yverdon a stoppé ce projet.

Début juin, Madame Moriggi nous a informé que la **fondation St-Barthélemy** cherche des bâtiments pour pouvoir y intégrer des résidents.

Mi-juin, le canton est venu, car cette fondation en dépend. Messieurs May et Pugin sont venus visiter le collège pour voir si un éventuel réaménagement serait possible. Ça l'est.

Début juillet, le bâtiment étant classé 2, Madame Gascon, conservatrice des monuments et sites à la DGIP, est venue sur place le visiter. Car c'est le canton qui aura le dernier mot sur ce qui est possible de faire.

En septembre nous avons reçu l'intérêt du canton pour ce projet.

Mi-septembre, réunion avec le canton, la fondation, l'architecte et la Municipalité, pour développer ce projet, le voir plus en détails, et parler aussi de planification, de coûts, ect...

Pour avancer plus loin, la **Municipalité** a besoin de nous présenter ce préavis, qui représente les coûts complémentaires pour aller jusqu'au permis de construire.

Pour rappel, dans l'échelle fédérale de classification, les notes vont de 1 à 7 : La note 1 est pour les monuments d'intérêt national comme les châteaux ; note 2 les monuments d'intérêt régional comme notre collège ; note 3 et 4 pour les objets locaux ; le dernier niveau 7 est pour les objets qui altèrent le site. Dans le nôtre, ce qui est classé est particulier. Doivent rester visibles les 2 classes en bas et au milieu la cage d'escaliers. On ne peut pas agrandir les ouvertures en toiture, pas de balcons baignoires, ni de balcons en façade, ni toucher à la charpente. Par contre les fenêtres sur la façade ouest obturées peuvent être réouvertes, de même que celles se trouvant dans le congélateur communal. Concernant ce dernier, la Municipalité s'interroge, il est vétuste et gourmand en énergie. Nous pourrions le déplacer, ainsi que la bibliothèque communale. Les aménagements extérieurs doivent être discrets et bien intégrés, ne portant pas atteinte au bâtiment.

Nous aurons une présentation de l'architecte et de la fondation St-Barthélemy en fin de séance.

Le Président ouvre le débat.

Malyka Gonin, l'étude de faisabilité que nous avons votée n'a pas permis d'aller assez loin vu les contraintes ?

Alexandre Gyax, les coûts du premier préavis sont maîtrisés, nous n'avons pas tout dépensé, Epautheyres et Nonfoux sont des dossiers encore ouverts.

Jenifer Thévenaz demande à quoi sont dévolus les CHF 102'000.— supplémentaires

A.G. comme mentionné dans le préavis, c'est pour avoir des plans précis, pouvoir faire une mise à l'enquête, lever les oppositions, pouvoir faire un appel d'offres de marché public avec une attribution pour ce projet et d'être prêt avec un permis de construire à la fin de cette enveloppe que vous allez voter ce soir.

Même si finalement cela ne se concrétise pas avec la fondation St-Barthélemy, une bonne partie de ce travail sera utilisé, car c'est une obligation du canton. Mis à part les plans qui devront être légèrement modifiés pour une autre attribution, tout le reste sera valable.

J.T. du coup c'est concrètement pour ce projet avec la fondation ?

A.G. si en cours de route le canton ne marche plus avec nous, on le réadapte. Le gros de ce que l'on vote ce soir sera utilisable pour un autre projet.

Sebastian Briaies Gonin, c'est vrai que d'avoir des bâtiments classés en note 2 c'est une punition, il faudra qu'à l'avenir on essaye de ne jamais avoir des bâtiments jolis, anciens ou d'intérêt culturel parce que finalement cela porte préjudice au village.

A.G. rassure, tous les nouveaux projets ne sont pas soumis à une note du canton. Nous n'avons aucun impact sur ces notes aux bâtiments, sans parler de la zone ISOS vers l'église.

Albert Frei comme ces notes sont attribuées par le canton selon les règles fédérales, est-ce qu'ils participent pour donner suite à leurs bonnes idées de classement ?

A.G. on peut effectivement recevoir quelques subventions sur certains points, mais cela ne va pas chercher très loin.

Lauriane Chuard complète, si subvention il y a, ce sera sur cette étude qui va être faite.

Philippe Moccand, donc nous faisons des plans précis pour le projet fondation, mais si après nous devons changer « de locataires », nous allons refondre ces plans. Ne pourrions-nous pas faire des plans « moins précis » offrant plus de liberté.

A.G. même si aujourd'hui nous faisons des appartements, ce sera vite réglé, nous n'avons pas mille solutions, nous pourrions largement nous reposer sur ces plans déjà faits, au niveau de l'aménagement intérieur et de l'isolation.

Thierry Auberson complète, nous en avons aussi discuté en séance de commission, cette manière de faire, pas à pas, permet de maîtriser les coûts et d'avancer tout de même.

A.G. rajoute que c'est aussi pour avancer. Ne pas venir avec un projet avec une enveloppe qui englobe tout, puis on prend des mois et des mois de retard pour finaliser. Les intéressés ici ont aussi une date qui leur conviendrait, cela permet d'avoir une roadmap qui tient la route pour tout le monde.

Philippe Moccand si finalement ce projet tombe à l'eau, nous ferons comme à Vuarrens, nous ferons ?

A.G. il n'y a pas de garantie, il y aura une proposition et vous déciderez.

Alain Kling a fait partie de la commission Adhoc pour le nouveau collège, et nous nous étions dit au début que nous allions réaffecter ce bâtiment à autre chose. Est-ce que nous découvrons maintenant qu'il était classé, ou nous ne nous étions pas posé la question avant, cela nous est tombé dessus ?

Lauriane Chuard, le classement a été fait en 1991. Il y a des gens qui ont passé dans le village, ils ont relevé les bâtiments qui méritaient une classification.

A.K. mais on ne nous avait pas dit qu'il était classé.

L.C. en fait il y a pleins de bâtiment classés dans le village.

A.K. cela ne répond pas à ma question.

Alexandre Gygax, justement la première enveloppe était là pour ça. Nous savions qu'il était classé, nous avons fait une étude marché, quels sont les besoins régionaux, et qu'est-ce que l'on peut faire avec ce bâtiment, rentrer en contact avec le canton pour savoir ce que l'on peut faire avec une note 2. Ce que nous avons découvert après, ce sont les contraintes des services concernés.

A.K. lors des discussions sur le nouveau collège, nous avons parlé de réaffectation mais pas de note 2.

A.G. peut importe la note, le collège doit être réaffecté, il n'est plus là, il n'y a plus classe, voilà quoi.

Christophe Delay demande si il a bien compris, nous allons jusqu'à la mise à l'enquête ? Parce que comme soulignait Philippe Moccand, nous y allons tranche par tranche, mais ne pourrait-on pas faire des tranches plus fines, d'avoir un avant-projet que nous pourrions soumettre au canton et voire si c'est OK, avant d'aller jusqu'à établir tout le dossier jusqu'à la mise à l'enquête. Parce que la mise à l'enquête c'est un dossier très précis.

A.G. Ce soir il y a ce préavis, mais vous ne nous donnez pas un chèque en blanc, parce qu'il y a des étapes que nous devons faire. Elles vont se faire petit à petit, nous saurons si notre partenariat avec la fondation se consolide ou pas. Si tout d'un coup une étape venait à coincer, nous réorienterons le projet, nous n'allons pas aller jusque dans le mur et revenir en arrière.

C.D. est rassuré.

Sebastian Briaies Gonin demande que fait la fondation St-Barthélemy.

A.G. au point 10 de l'OJ, vous aurez une présentation par son directeur.

Il n'y a plus question.

Le Conseil communal :

Accepte moins une abstention, les rapports de la COGEFIN et de la commission Adhoc, ainsi que le préavis municipal 09/2024

7. Communications de la municipalité – partie 2

Yves Collet nous remercie d'avoir accepté le meilleur des préavis du soir. Nous espérons que toutes les communes vont l'accepter, si une refuse, les statuts actuels resteront. Une fois que toutes l'auront accepté, nous devons nommer un délégué au sein du Conseil communal.

Christian Gonin donne quelques informations concernant les routes. La RC 401 continue en direction d'Yverdon, nous en sommes à l'étape 7. Nous espérons une météo favorable pour le bon déroulement de ces travaux. L'étape 8 se passera du 6 novembre au 6 décembre, on doit refaire une traversée de route vers le garage Bovey. Il y a encore toute la préparation pour l'éclairage public sur la route d'Echallens. La RC 423, route de Nonfoux, ils viennent de commencer le dégrappage des bordures, fin du goudronnage prévu fin 2025 ou début 2026 pour passer à une largeur de route à 6 mètres, selon les règles en vigueur, et c'est le canton qui paie. On va parler avec l'Etat du chemin piétonnier, ils sont à priori d'accords.

Nos forêts sont envahies par le bostryche, en fait tout le canton, nous avons coupé des milliers de M3, on espère pouvoir éliminer ce parasite, même avec les basses températures, il s'est très bien développé.

La distribution des sapins de Noël se fera le 14 décembre au refuge des Bioleys, situé entre les routes d'Orzens et de Pailly.

Albert Frei a reçu un joli formulaire concernant l'étape 8 qui dit que tout ravitaillement par camion sera impossible, qu'elle sera l'incidence sur les déchets verts et les poubelles ?

C.G. pas d'incidences, ces camions passeront toujours. L'accès n'est pas fermé, mais pendant ces travaux de 4 semaines, si il y a une livraison de mazout ou de pellets cela bloquerait tout.

Jenifer Thévenaz concernant le marquage au sol de la RC 401, quand les passages piétons seront faits ?

C.G. ils vont être rafraîchi, mais provisoirement. Il faut une température idéale, soit chaude, pour que le marquage tienne, donc il faudra attendre qu'il fasse suffisamment chaud pour le faire.

Philippe Moccand, c'est super ce qui est train de se faire, mais est-ce que le « joli saut » en bas de la route de Nonfoux va être refait ?

C.G. oui cela va être refait.

Sylvain Jacot nous rappelle que le ramassage des déchets vert va de nouveau se faire toutes les semaines paires.

Le SDIS gros de Vaud recrute, ce sera le 7 novembre.

Lauriane Chuard nous remercie d'avoir accepté son Préavis. Les constructions suivent leur cours. Concernant l'EFAGE, il y a eu une séance le 25 septembre, le budget a été accepté, un nouveau membre au conseil d'administration, Jean-Marie Urfer.

Nous avançons toujours dans les projets d'Epautheyres et de Nonfoux.

Alexandre Gygax notre site Internet est en refonte. Nous sommes sur CommuneApp, tout le monde peut télécharger l'application.

Le budget 2025 est quasi bouclé, nous allons bientôt pouvoir recevoir les commissions, et être prêts pour le Conseil de décembre.

Nous travaillons sur le règlement du personnel.

Essertines-Infos sortira mi-novembre.

Il remercie le Conseil pour sa confiance en acceptant les préavis soumis.

8. Nominations légales

Pascal Henchoz les Conseillers ayant quitté la commune et faisant partie d'une commission doivent être remplacés.

Nous avons besoin d'une ou d'un nouveau membre suppléant à l'EFAGE.

Sandra Gaille explique que la suppléante n'a jamais eu besoin de suppléer. Il y a 2 séances annuelles, très animées et très sympas.

Thomas Bliesener se propose et est accepté par applaudissement

Nous devons remplacer un membre à la commission des naturalisations, coachée par notre Greffière. Christophe Delay fait remarquer qu'à sa connaissance le Conseil n'a jamais élu quelqu'un dans cette commission, Philippe Moccand ne s'en souvient pas non plus, et il n'y a rien à ce sujet dans le règlement du Conseil communal.

Karin Racioppi explique que c'était une commission informelle, mais elle a été élue pendant le mandat de Philippe Moccand par le Conseil. L'élu **Jérôme Monnin** ne se rappelle pas d'avoir été élu par le Conseil. Bref, avant Karin était nommée par la Municipalité et seule à faire ces auditions, mais la nouvelle loi exige d'avoir 2 personnes pour les faire, la Municipalité ayant proposé de prendre quelqu'un dans le Conseil.

Pascal Henchoz ne comprend pas pourquoi on ne voit cette commission nulle part, ni dans les listes, ni dans le règlement.

Alexandre Gygax suggère que à l'époque cela a été une commission Adhoc nommée spécialement pour ça.

3 Personnes se proposent à ce poste

On distribue les bulletins pour élire deux membres pour cette commission

Le Conseil communal :

Eli Jérôme MONNIN et **Serge BRANCHE** par respectivement 24 et 26 voix

9. Divers et propositions individuelles

Le Président annonce que nous cherchons un/e secrétaire suppléant/e, les intéressé/es peuvent venir à la table pour en discuter.

Nous avons tous reçu l'agenda pour 2025, merci de déjà bloquer les dates pour les Conseils et les commissions.

Pascal Henchoz ouvre le débat sur les divers et propositions individuelles.

Jenifer Thévenaz plusieurs personnes lui ont demandé par rapport à la mise à Ban au pilier public pour les places de parc en Verchère, à la grande salle et aux abords des 2 collèges, qu'est-ce que cela implique concrètement. Elle avait demandé à plusieurs reprises un règlement spécifique pour les camions.

Alexandre Gygax répond que la mise à BAN est une compétence municipale. Notre règlement de police permet de faire une mise à Ban, qui doit être par la suite identifiée et règlementée.

Concernant les camions sur la route, on doit respecter la LCR, on ne peut rien faire au Conseil à ce sujet. Les mises à Ban nous permettront de faire de l'ordre sur nos places de parc.

Fabian Zadory sur les roues cantonales OK, mais sur les routes communales on ne peut rien faire ? Il pense à la Grand'Rue où des voitures sont parquées le long de la route, cela fait des années que ça dure, avons-nous des compétences, ou pas ?

Karin Racioppi dit que pour le stationnement sur le domaine public dans la commune, nous devons créer un règlement qui est dans le pipe d'Yves Collet. Cependant, sur la route cantonale nous ne pouvons rien faire.

F.Z. entend bien que nous ne pouvons rien faire, mais en tant que propriétaire, on nous demande de créer des places de parc. Pourrait-on envisager que la Municipalité rédige des courriers aux personnes qui restent quotidiennement sur la route

A.G. c'est ce que fait Yves, mais nous ne pouvons pas passer à l'étape supérieur pour les gens qui s'en moquent.

Jenifer Thévenaz pour les places en Verchères et vers les écoles, il y aura des horaires ou comme maintenant interdit de stationner ?

A.G. est impressionné, bon c'est le domaine à Yves. Mais, pour faire des zones bleues, ou mettre des horodateurs, il faut commencer par faire une mise à ban pour pouvoir aller plus loin.

Malyka Gonin remercie la Municipalité d'avoir pris en compte une requête d'Agenda 21 pour faire un petit sentier le long de la route de Nonfoux.

Mardi prochain, le 5 novembre, nous accueillons Monsieur Alexandre Maillefer, biologiste et Municipal à Oppens. Ce sera dans cette salle à 20h00, pour une conférence sur les espaces revenus à la nature, des projets existants et futurs.

Thierry Auberson revient toujours à ce petit chemin d'accès du collège à l'arrêt du bus. Si on pouvait mettre quelque chose pour sécuriser les enfants, genre barrière ce serait bien, on est très vite sur la route.

Les escaliers en haut vers le collège sont très glissant, si on pouvait mettre une main-courante pour se rattraper.

Yves Collet répond qu'ils en ont justement causé ce soir, on va faire quelque chose à moindre frais, puisqu'il y a ce projet de réaménagement. Il va regarder pour faire quelque chose en bas du chemin au plus vite.

Christian Gonin rajoute que cet arrêt de bus doit être mis aux nouvelles normes d'accès, on en profitera pour sécuriser ce chemin.

Il n'y a plus de divers

10. Présentation du projet de réaménagement de l'ancien collège d'Essertines-sur-Yverdon

Alexandre Gyax donne la parole au directeur de la fondation St-Barthélemy.

Monsieur **David Volet** présente sa fondation. Elle est de droit privé et reconnue d'utilité publique. Elle fait un chiffre d'affaire de CHF 800'000.— par année au travers de leurs diverses activités, le reste est subventionné par la canton qui lui-même est responsable de répondre aux besoins de sa population vulnérable, elle est donc mandataire.

Elle est née en 1946 sous l'impulsion d'une aristocrate russe qui avait racheté le château de St-Barthélemy pour n'y accueillir que des enfants. Aujourd'hui nous accueillons des personnes dès 17 ans jusqu'à leur fin de vie avec des déficiences intellectuelles.

Elle est située sur 4 pôles. Deux à Echallens et deux à St-Barthélemy avec le site du château et de la ferme avec restaurant, boulangerie et parc animalier, le tout ouvert au public.

Il y a 74 résidents en hébergement, plus 6 externes pleins temps. Il y a 10 foyers sur l'ensemble des structures, 6 ateliers à vocation socialisante, basé sur le modèle économique mais avec une capacité de production réduite. Un centre de jour dans lequel il y a un accès à la culture, au sport, et à tout ce qui est activité artistique. Nous avons 118 équivalents plein temps occupés par environ 200 collaborateurs. Budget annuel environ 16 millions.

Nous exploitons une exploitation agricole bio de 25 hectares, avec des cultures, et l'élevage de vaches et de porcs. Le niveau de productions est bas et vendu au marché d'Echallens sous forme de produits finis. Certifié ISO 9001, et CLASS 2013 qui est obligatoire et en lien avec la qualité d'accompagnement. La raison de sa présence, un projet de rénovation du château (classé en note 1), et de la ferme, de très importants travaux estimés à environ 20 millions, et c'est dans ce contexte qu'il cherche de nouvelles possibilités d'accueils.

Jérôme Monnin comprend que leurs besoins à Essertines seraient temporaires ?

David Volet, non, notre présence sera pérenne, le canton est en manque de place. Il nous encourage à rénover et à trouver de nouvelles places. Nous passerions de 74 à 80 résidents.

Philippe Moccand ce serait un accueil de jour ici ?

D.V. Essertines correspondra à 3 appartements de 4 personnes et un accueil de jour pour 10 personnes.

Plus de question pour Monsieur Volet

Le Syndic passe la parole à Madame Anouck Moriggi

Elle nous explique qu'il y a plusieurs raisons d'accorder une note 2, qui a été le pilier central de leurs réflexions.

Le classement peut être pour des raisons de façade, de typologie (pire cas existant et qui nous concerne), d'affectations historiques, ou parce que quelqu'un de célèbre y est né.

Lors de la visite du canton, il a été mentionné les points à préserver. Le collège est parfaitement symétrique, un système de classes de chaque côté avec un système de distribution en son centre, c'est cela qui est classé.

Nous pouvons faire ce que nous voulons dans les classes, qui sont des espaces libres, mais si dans 15-20 ans notre relation à ce bâtiment change, nous devons pouvoir enlever tout ce que nous y aurons mis pour retrouver ce qui a été considéré comme précieux. Ne pouvant pas faire de duplex, d'ajout de balcons, ils ont pensé à la fondation, en connaissant très bien leurs besoins et pour laquelle le bureau a été mandaté et confronté aux mêmes contraintes à Echallens.

Ce projet fonctionne bien entre la commune le canton et la fondation, car tous les espaces de jour peuvent être positionnés dans les combles avec une cuisine, une salle à manger pour tous les résidents et un séjour. Les 1^{er} et 2^{ème} sont occupés par les chambres. Comme il y a 2 entrées, une supérieure vers la route et une inférieure vers la cour, ce qui nous permet de proposer des espaces moins privatifs et plus communs et ainsi de dynamiser le projet. On envisage dans l'espace dédié au congélateur d'y installer la bibliothèque municipale.

Une idée de la Municipalité très judicieuse, est de créer un nouvel accès pour la chaufferie qui alimente d'autres immeubles communaux.

Il y a aussi le projet commun de la Municipalité et de la fondation de réaménager la cour d'école, pour déminéraliser, de créer des îlots de verdure offrant de ce fait la possibilité aux pensionnaires de rester dehors en communauté.

Le syndic remercie les 2 orateurs qui restent après l'assemblée pour que chacun/e puisse discuter avec eux.

Il n'y plus de question ni remarque, Pascal Henchoz passe la parole au secrétaire pour le contre appel.

Denis Gaimard procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

La séance est levée à 22h00.

Pour le conseil communal :

Le Président :



Pascal Henchoz



Le Secrétaire :



Denis Gaimard

Essertines-sur-Yverdon, le 6 novembre 2024